



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-neuvième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

**Quarante-quatrième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés**

Rapport du secrétariat

Résumé

À sa quarante-quatrième réunion, tenue à Maseru du 14 au 17 août 2023, le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) a analysé les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre des activités prévues pour 2023-2024. Pendant cette réunion, des vues ont été échangées avec le Président du Groupe des pays les moins avancés concernant les priorités de ces pays et leurs besoins en matière d'appui, ainsi qu'avec des représentants du Fonds vert pour le climat et des organisations compétentes sur l'appui à apporter aux pays les moins avancés. Le présent rapport contient des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des plans nationaux d'adaptation dans les pays les moins avancés ; les activités menées par le Groupe d'experts à l'appui des pays les moins avancés ; l'appui et les directives techniques concernant les plans nationaux d'adaptation ; la suite donnée par le Groupe d'experts aux mandats émanant de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ; la prise en compte des questions de genre dans le cadre des travaux du Groupe d'experts et la collaboration de celui-ci avec d'autres organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.



Abréviations et acronymes

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
CPF	Comité permanent du financement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FVC	Fonds vert pour le climat
GEO	Groupe sur l'observation de la Terre
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
OMM	Organisation météorologique mondiale
Outil PA-ALIGN	Outil d'alignement sur l'Accord de Paris
PANA	Programme d'action national aux fins de l'adaptation
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Mandat

1. À sa vingt-sixième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de prolonger le mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) sans modifier sa mission actuelle¹ et est convenue que le prochain examen du mandat du Groupe aurait lieu à sa trente-sixième session². La COP, à sa vingt-septième session, et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), à sa quatrième session, ont confié au Groupe d'experts des tâches supplémentaires³. Ainsi, le Groupe d'experts est notamment chargé de :

a) Fournir aux pays les moins avancés (PMA) un appui, des orientations et des conseils techniques sur l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation (PNA), la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et des questions telles que les stratégies régionales de planification de l'adaptation, ainsi que sur une meilleure prise en compte des questions de genre et des considérations relatives aux groupes, communautés et écosystèmes vulnérables dans le cadre de l'adaptation ;

b) Soutenir la mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés ;

c) Fournir aux PMA des directives et des conseils techniques sur les moyens d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat (FVC) afin d'élaborer et d'exécuter des PNA, en collaboration avec le secrétariat du FVC ;

d) Continuer de formuler des recommandations sur les moyens de faciliter la mobilisation d'un appui à l'élaboration et à l'exécution des PNA en vue de surmonter les difficultés rencontrées par les pays en développement parties pour accéder au financement et à l'appui du FVC aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA, et soumettre ces recommandations au Comité permanent du financement (CPF) pour examen ;

e) Continuer d'aider les PMA à prendre en compte les questions de genre lors de l'élaboration et de l'exécution des PNA ;

f) Renforcer l'appui fourni aux PMA pour faire concorder les PNA et les contributions déterminées au niveau national ;

g) Coopérer avec les organes constitués au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le FVC, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents de réalisation, les centres et réseaux régionaux et un large éventail d'organisations dans le cadre de l'exécution de son programme de travail⁴.

2. En outre, à sa première session, la CMA a chargé le Groupe d'experts de mener des activités visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris, notamment d'établir des rapports de synthèse afin de prendre en compte les efforts d'adaptation des pays en développement et de contribuer à l'élaboration de méthodes visant à examiner l'adéquation et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui⁵.

3. De plus, à sa vingt-deuxième session, la COP a demandé aux organes constitués de faire figurer dans leurs rapports périodiques des informations sur les progrès réalisés en vue d'intégrer les questions de genre dans leurs processus⁶.

4. Enfin, le Groupe d'experts est chargé de rendre compte de ses travaux à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à chacune de ses sessions⁷.

¹ Décisions 29/CP.7, 7/CP.9, 4/CP.11, 8/CP.13, 6/CP.16, 5/CP.17, 12/CP.18, 3/CP.20, 19/CP.21, 8/CP.24, 16/CP.24 et 7/CP.25.

² Décision 15/CP.26, par. 1 et 2.

³ Décisions 9/CP.27, par.5 ; 10/CP.27, par. 12 et 13 ; et 11/CMA.4, par. 12 et 13.

⁴ FCCC/SBI/2023/7, annexe IV.

⁵ Décision 11/CMA.1, par. 5, 13, 35 et 36.

⁶ Décision 21/CP.22, par. 14.

⁷ Décision 6/CP.16, par. 3.

II. Quarante-quatrième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

5. À sa quarante-quatrième session, tenue à Maseru du 14 au 17 août 2023, le Groupe d'experts a débattu de l'aide à apporter aux PMA pour l'élaboration et l'exécution des PNA ; de la mise en place d'un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des PNA ; de l'élaboration de directives techniques relatives aux PNA et des activités du groupe de travail technique sur les PNA ; du suivi et du contrôle des progrès accomplis concernant l'élaboration et l'exécution des PNA ; du dialogue et de la collaboration avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC et le FEM concernant l'accès des PMA au financement ; des moyens d'aider les PMA à mettre en œuvre effectivement et efficacement la Convention et l'Accord de Paris ; de l'appui aux manifestations mondiales et régionales consacrées à la sensibilisation aux PNA ; de la collaboration avec d'autres organes et organisations en vue d'apporter un appui aux PMA ; de la prise en compte des questions de genre dans ses travaux et de l'ordre de priorité de ses activités pendant la période 2023-2024.

6. Le Groupe d'experts a invité le Président du Groupe des PMA à participer à la réunion en dirigeant un débat sur les priorités de ces pays et leurs besoins en matière d'appui. Il s'est en outre entretenu avec des représentants du FVC et d'autres organisations sur la question de l'appui à fournir aux PMA.

7. Le Groupe d'experts a accueilli une nouvelle membre, Caoimhe Sweeney (Irlande), qui remplace temporairement Jennifer Hobbs (Irlande).

8. Le Groupe d'experts a chargé les membres ci-après de s'acquitter de mandats nouveaux ou renouvelés dans le cadre des activités qu'il mène en collaboration avec d'autres organes constitués au titre de la Convention et de l'Accord de Paris :

a) Dominique Auger (Canada), Adao Soares Barbosa (Timor-Leste) et Hana Hamadalla Mohamed (Soudan) auprès de l'Équipe spéciale du Comité de l'adaptation chargée des PNA ;

b) Kenel Delusca (Haïti), Payai Manyok John (Soudan du Sud), Hana Hamadalla Mohamed et Jamie Ovia (Tuvalu), au sein du groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts et du CPF sur la question des méthodes d'examen de l'adéquation et de l'efficacité de l'adaptation et de l'appui ;

c) Dominique Auger, Kenel Delusca, Mokoena France (Lesotho) et Richard Mfumu Lungu (Zambie), pour les travaux menés avec le Groupe consultatif d'experts et le Comité de Paris ;

d) Mokoena France, Payai Manyok John et Jamie Ovia, pour les travaux menés avec le Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones ;

e) Fredrick Manyika (République-Unie de Tanzanie), Mery Yaou (Togo) et Benon Yassin (Malawi) dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements ;

f) Laurie Ashley (États-Unis d'Amérique), Fredrick Manyika et Idrissa Semde (Burkina Faso), pour les travaux menés avec le CPF et les contributions au programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ;

g) Laurie Ashley, Buddi Sagar Poudel (Népal) et Gersom Van der Elst (Royaume des Pays-Bas), pour les travaux menés en collaboration avec le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques ;

h) Adao Soares Barbosa, Caoimhe Sweeney et Idrissa Semde, au sein de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

i) Caoimhe Sweeney, Gersom van der Elst et Benon Yassin au sein du groupe d'experts des pertes autres qu'économiques du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie ;

j) Gabriel Kpaka (Sierra Leone), Richard Mfumu Lungu et Mery Yaou, pour les travaux menés avec le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre.

9. La liste des membres du Groupe d'experts au 14 septembre 2023 est reproduite à l'annexe I.

B. Activités intersessions

10. Le Groupe d'experts a pris acte des activités qu'il a menées depuis sa quarante-troisième session (voir également la section III ci-après), notamment :

a) Poursuite des dialogues avec les pays sur les PNA en vue de faire avancer l'élaboration et l'exécution de ces plans ;

b) Mise à jour des récapitulatifs des idées de projet soumis dans le cadre de l'initiative axée sur le développement de la filière d'exécution des PNA⁸ et des priorités en matière d'adaptation recensées dans les PNA⁹ ;

c) Supervision de l'élaboration des directives techniques pour l'exécution des PNA ;

d) Participation aux préparatifs des réunions et événements organisés dans le cadre de la cinquante-huitième session des organes directeurs, notamment en assistant à la réunion préparatoire du Groupe des PMA, en organisant l'événement parallèle habituel sur les travaux du Groupe d'experts à l'appui des PMA, en organisant une réunion avec le secrétariat du FVC et en participant au sixième atelier dans le cadre du programme de travail Glasgow-Charms el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation ;

e) Mise à jour de la plateforme NAP Central¹⁰, qui fait office de référentiel des PNA soumis, et gestion des informations et connaissances relatives aux PNA ;

f) Organisation de téléconférences avec les membres du Groupe d'experts les 5 mai et 19 juillet 2023 pour s'entretenir, entre autres, des résultats de l'Expo PNA 2023, des directives techniques pour l'exécution des PNA, de la participation du Groupe d'experts à la cinquante-huitième session des organes directeurs, de l'ordre du jour de sa quarante-quatrième session et de l'approche privilégiée pour cette session.

C. État d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Progrès accomplis par les pays les moins avancés

11. L'une des principales tâches du Groupe d'experts consiste à suivre les progrès réalisés par les PMA concernant l'élaboration et l'exécution des PNA, tâche qu'il exécute, par exemple, dans le cadre des dialogues nationaux sur les PNA.

⁸ Lancée par le Groupe d'experts en 2022, cette initiative a pour objectif d'aider tous les PMA à prendre les mesures nécessaires pour une adaptation réussie en aidant chacun d'entre eux à formuler et à soumettre des propositions de projet au FVC et à d'autres sources de financement, afin de mettre en œuvre les priorités en matière d'adaptation associées à leurs PNA. Elle est mise en œuvre avec le soutien du sous-groupe d'appui à l'exécution des PNA.

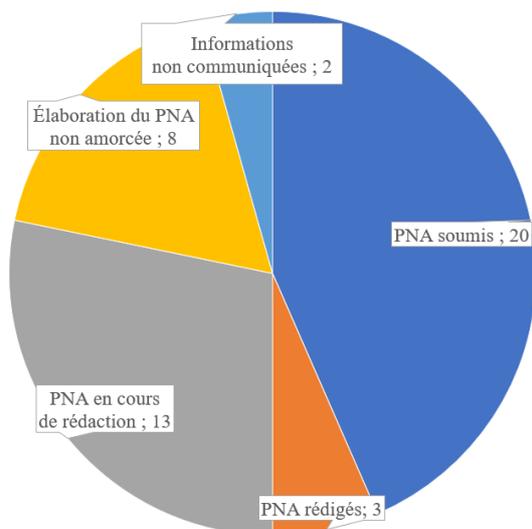
⁹ Disponible à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/projectcatalogues>.

¹⁰ <https://napcentral.org>.

12. Le Groupe d'experts a noté que, au 14 septembre 2023 (voir fig. 1), 20 PMA¹¹ avaient soumis un PNA, ce qui portait à 47 le nombre total de PNA affichés sur la plateforme NAP Central¹². En outre, 16 PMA étaient en train d'élaborer des PNA, dont 2 avaient établi la version définitive¹³ et 14 en étaient encore au stade de la rédaction¹⁴ ; ces 16 PMA avaient bénéficié d'un appui soit dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat, soit dans le cadre d'autres programmes d'appui, et prévoyaient de soumettre leur PNA entre 2023 et 2025 ; 8 PMA n'avaient pas encore entamé l'élaboration de leur PNA et collaboraient avec des partenaires et des agences d'exécution en vue de soumettre des propositions de financement au FVC ou au Fonds pour les PMA¹⁵ et 2 PMA devaient encore fournir des informations actualisées sur les progrès accomplis¹⁶.

Figure 1

État d'avancement de l'élaboration et de l'exécution des plans nationaux d'adaptation par les pays les moins avancés, par nombre de pays, au 14 septembre 2023



13. Le Groupe d'experts a également pris note des principaux défis auxquels les PMA sont confrontés lors de l'élaboration des PNA, tels que les incertitudes et les retards relatifs à l'accès au financement, en particulier concernant l'appui du FVC à la planification des PNA. Lorsque les propositions de projet sont approuvées par le FVC au titre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, le PNA proprement dit est généralement élaboré pendant les dernières phases du cycle du projet, soit deux ou trois ans après le lancement du projet. Bien que la plupart des PMA qui procèdent actuellement à l'élaboration de PNA aient reçu dès 2019 une approbation pour des projets, tout indique que les PNA seront élaborés jusqu'à quatre ans plus tard en raison de retards dans l'exécution des projets.

14. Le Groupe d'experts a également noté que les 20 PMA qui avaient soumis leur PNA avaient aussi élaboré et soumis des propositions en vue d'obtenir un financement du FVC pour réaliser les activités prioritaires prévues dans leur PNA. Sur les 41 propositions approuvées par le Conseil du FVC (voir par. 16 ci-après), 19 portent sur la lutte contre les effets des changements climatiques dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des systèmes d'alerte précoce, de l'énergie, de la santé et des ressources en eau, et 22 sont considérées comme relevant à la fois de l'adaptation et de l'atténuation.

¹¹ Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Haïti, Kiribati, Libéria, Madagascar, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste et Togo.

¹² <https://napcentral.org/submitted-naps>.

¹³ Bhoutan et Sénégal.

¹⁴ Burundi, Comores, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mauritanie, Ouganda, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Somalie et Zambie.

¹⁵ Angola, Djibouti, Érythrée, Gambie, Îles Salomon, Mali, Tuvalu et Yémen.

¹⁶ Afghanistan et Myanmar.

2. Progrès accomplis concernant l'appui fourni

15. Le tableau 1 présente l'état d'avancement, au 31 juillet 2023, des propositions de projet relatives à l'élaboration de PNA soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du FVC (dans le cadre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires), lequel peut allouer jusqu'à 3 millions de dollars des États-Unis par pays¹⁷, et du Fonds pour les PMA en vue de l'élaboration de leur PNA.

Tableau 1

État d'avancement des propositions de projet soumises par des pays en développement en vue d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour les pays les moins avancés pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation, au 31 juillet 2023

Source de financement	Région	Nombre de propositions soumises	Nombre de propositions approuvées ou en voie d'approbation	Nombre de propositions pour lesquelles des fonds ont été décaissés
FVC	Afrique	53 (34)	35 (21)	32 (20)
	Asie et Pacifique	37 (11)	29 (8)	25 (6)
	Europe orientale	11	10	10
	Amérique latine et Caraïbes	35 (1)	29 (1)	24 (1)
Total		136 (46)	103 (30)	91 (27)
Fonds pour les PMA	Afrique	8	8	6
	Asie et Pacifique	1	1	1
	Amérique latine et Caraïbes	0	0	–
Total		9	9	7

Notes : 1) Les nombres relatifs aux PMA sont indiqués entre parenthèses ; 2) La classification actualisée du secrétariat du FVC ayant été appliquée aux pays de la région Asie-Pacifique et d'Europe orientale, les nombres de ce tableau diffèrent de ceux présentés dans les rapports précédents du Groupe d'experts, sans qu'il n'y ait d'incidence sur les totaux. Un tableau plus détaillé dans lequel figurent des listes des pays soumissionnaires est affiché à l'adresse suivante : https://napcentral.org/accessing_funding_for_NAPs.

16. On trouvera à l'annexe II une liste des projets et programmes que le Conseil du FVC a approuvés afin que les 20 PMA visés au paragraphe 14 ci-dessus puissent bénéficier d'un financement du FVC pour appuyer la mise en œuvre des politiques, projets et programmes recensés dans leurs PNA et les priorités nationales d'adaptation pertinentes. Au 31 juillet 2023, le Conseil du FVC avait approuvé 41 projets et programmes portant sur des PMA ayant soumis leur PNA au titre de la Convention¹⁸, affectant 2,467 milliards de dollars du FVC. Les projets mentionnés au paragraphe 18 ci-après qui sont financés par le Fonds pour les PMA traitent également des priorités en matière d'adaptation associées aux PNA.

17. Au 31 mars 2023, le financement du Fonds pour les PMA lié à l'élaboration des PNA s'élevait à 60,33 millions de dollars.

¹⁷ Voir le paragraphe e) de la décision B.13/09 du Conseil du FVC. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.greenclimate.fund/boardroom/decisions>.

¹⁸ Voir <https://napcentral.org/submitted-naps>.

D. État d'avancement des projets d'adaptation dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et stratégies et plans correspondants bénéficiant d'un appui au titre du Fonds pour les PMA

18. Le Groupe d'experts a noté que, en juin 2023, le Fonds pour les PMA et le Conseil du Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) avaient approuvé cinq projets de grande envergure (c'est-à-dire auxquels sont octroyés, individuellement, plus de 2 millions de dollars), représentant un financement de 60,13 millions de dollars¹⁹, dans le cadre du deuxième programme de travail du huitième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ces projets, qui relèvent des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et des stratégies et plans connexes ou qui y sont conformes, portent sur les risques climatiques dans les zones côtières, les paysages urbains et les communautés urbaines, les communautés rurales, les ressources en eau, les pâturages et les écosystèmes naturels.

19. Depuis la création du Fonds pour les PMA en 2001, 384 projets, dont l'élaboration de PANA, ont été approuvés aux fins de leur financement au titre de ce Fonds pour un montant total de 1,75 milliard de dollars.

III. Activités en cours et prochaines étapes

A. Aide directe aux pays

1. Appui offert aux pays les moins avancés afin de les aider à soumettre leurs plans nationaux d'adaptation

20. Le Groupe d'experts a noté qu'à sa cinquante-huitième session, le SBI avait demandé aux PMA qui avaient élaboré des PNA de les soumettre au titre de la Convention dès que possible après leur achèvement²⁰. Il a noté également qu'afin de permettre aux PMA de soumettre leur premier PNA, il continuait à leur apporter son appui dans le cadre de l'initiative Open NAP²¹, des ateliers de rédaction des PNA, des dialogues nationaux sur les PNA et des travaux du groupe de travail technique sur les PNA.

21. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à aider les PMA à élaborer et à soumettre des PNA²² et de collaborer en amont avec les PMA qui ont besoin d'aide pour finaliser et soumettre leur PNA.

2. Appui offert aux pays les moins avancés pour leur permettre d'élaborer des propositions de projet et de les soumettre au Fonds vert pour le climat et à d'autres sources de financement

22. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis depuis 2022 dans le cadre de l'appui qu'il apporte à l'élaboration de projets relatifs à l'exécution des PNA, notamment grâce à l'appui du sous-groupe chargé de l'appui à l'exécution.

23. Un atelier de rédaction de PNA destiné aux PMA asiatiques, dont l'objectif était de mettre en valeur les idées de projet déjà formulées et d'en définir de nouvelles, s'est tenu à Katmandou du 11 au 14 septembre 2023²³.

¹⁹ Quatre projets respectivement au Bhoutan, aux Comores, à Djibouti et en Zambie, et un projet global.

²⁰ FCCC/SBI/2023/10, par. 81.

²¹ Cette initiative a pour objet de fournir un appui complet aux PMA et aux autres pays intéressés en ce qui concerne l'élaboration de leur PNA et la mise en œuvre des projets d'adaptation correspondants.

²² Les mesures prises à cet effet sont présentées dans le document FCCC/SBI/2023/7, par. 21 et annexe IV.

²³ Voir <https://napexpo.org/workshops/asianap2023>.

24. Au 14 septembre 2023, 40 des 46 PMA avaient formulé 92 idées de projet, dont 3 (Éthiopie, République centrafricaine et Togo) avaient été soumises pour financement au FVC et 4 avaient été mises en valeur sous forme de notes de cadrage du FVC²⁴, et une, celle du Bhoutan, avait été transformée en une proposition de projet assortie de la demande de financement correspondante soumise et approuvée par le FEM, les ressources devant provenir du Fonds pour les pays les moins avancés.

25. Constatant les difficultés rencontrées par de nombreux PMA pour convaincre des partenaires d'exécution, des agences ou des autorités désignées de soutenir l'élaboration de projets, le Groupe d'experts est convenu de ce qui suit :

a) Continuer à déterminer, avec le secrétariat du FVC, les moyens de fournir une assistance technique aux PMA afin qu'ils puissent trouver un ou plusieurs partenaires d'exécution, une ou plusieurs agences ou une ou plusieurs autorités désignées ;

b) Inviter les entités nationales des PMA bénéficiant d'un accès direct à participer à l'atelier de rédaction des PNA visé au paragraphe 23 ci-dessus ;

c) Continuer à conseiller les PMA afin qu'ils communiquent des informations sur les idées de projet relatives aux PNA à l'ensemble des parties prenantes nationales dans le cadre de l'établissement des priorités nationales de développement et de la mobilisation des ressources ;

d) Mobiliser une assistance technique pour aider les PMA à mieux comprendre les domaines liés à l'élaboration de projets, tels que les données scientifiques sur le climat, les profils d'évolution de l'adaptation et la théorie du changement, grâce au soutien du sous-groupe chargé de l'appui à l'exécution des PNA.

3. Appui offert aux pays les moins avancés pour les aider à mettre en place un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

26. Le Groupe d'experts a pris note de l'aide actuellement apportée aux PMA pour la mise en place d'un processus itératif efficace d'élaboration et d'exécution des PNA, y compris les fonctions et caractéristiques essentielles de ce processus. Il est convenu de continuer à collaborer avec les organisations concernées afin de veiller à ce que les PMA reçoivent un soutien efficace et efficient, en évitant les chevauchements d'activités. Il est convenu également de faire le point sur l'assistance technique dont disposent les PMA à cet égard et de déterminer les moyens de renforcer la collaboration entre les différents acteurs avec le soutien du groupe de travail technique sur les PNA.

4. Liste d'experts originaires des pays les moins avancés

27. Le Groupe d'experts a pris note de la liste d'experts des PMA publiée sur la plateforme NAP Central²⁵. Au 14 septembre 2023, cette liste contenait 34 experts. Elle fournit des informations sur leurs domaines d'expertise en relation avec l'élaboration et l'exécution des PNA. Les membres du Groupe d'experts, actuels ou anciens, sont également ajoutés à la liste selon les besoins.

28. S'agissant de la liste, le Groupe d'experts a décidé de continuer à encourager les candidatures en diffusant des informations pertinentes par diverses voies de communication et en incitant les organisations à faire participer les experts inscrits sur la liste aux activités liées à l'élaboration et à l'exécution des PNA, dans la mesure du possible. Il est également convenu de communiquer aux experts inscrits sur la liste des informations actualisées sur ses travaux, les PNA et l'appui aux PMA, par exemple au moyen de bulletins d'information, de webinaires et d'ateliers ciblés.

²⁴ Un récapitulatif des idées de projet est disponible à l'adresse suivante : <https://napcentral.org/projectcatalogues>.

²⁵ <https://napcentral.org/roster-of-experts>.

B. Appui et directives techniques relatifs au processus d'élaboration et d'exécution des plans nationaux d'adaptation

1. Groupe de travail technique sur les plans nationaux d'adaptation et sous-groupes

29. Le Groupe d'experts a pris note des progrès réalisés par trois des quatre sous-groupes du groupe de travail technique sur les PNA :

a) Le sous-groupe chargé de l'appui à l'exécution des PNA s'est réuni deux fois en ligne entre les quarante-troisième et quarante-quatrième session du Groupe d'experts afin de contribuer à l'élaboration des directives techniques pour l'exécution des PNA et de discuter des moyens de relever les défis recensés par les PMA pour transformer leurs idées de projet d'adaptation en notes de cadrage ou en propositions de projet à soumettre pour financement ;

b) Le sous-groupe chargé du suivi des PNA a entrepris de travailler sur l'élaboration de paramètres permettant de mesurer les résultats et les effets des mesures d'adaptation. Il prendra en considération les enseignements tirés du projet GEO4NAPs, dans le cadre duquel des données satellitaires sont utilisées pour surveiller les effets des mesures d'adaptation²⁶, et les exemples pertinents de paramètres provenant de pays et d'autres organisations ;

c) Le sous-groupe chargé des forums multipartites s'est penché sur la stratégie sous-tendant la manifestation consacrée aux forums multipartites organisée lors de l'exposition régionale sur les PNA pour l'Asie et le Pacifique (voir par. 45 ci-après) et sur la conception de cet événement, ainsi que sur l'ordonnancement de ses activités de 2023, parmi lesquels figurent des travaux supplémentaires sur une meilleure prise en compte des questions de genre dans les PNA et les moyens de faire participer efficacement les peuples autochtones à l'élaboration et à l'exécution des PNA et de tenir compte de leurs valeurs.

30. Le sous-groupe chargé des directives techniques relatives aux PNA aidera le Groupe d'experts à contribuer à l'élaboration de suppléments aux directives techniques pour l'exécution des PNA (voir sect. III.B.3 ci-après).

31. Le Groupe d'experts est convenu d'orienter, en amont, les travaux de ces sous-groupes.

2. Directives techniques pour l'exécution des plans nationaux d'adaptation

32. Le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis en ce qui concerne l'élaboration des directives techniques pour l'exécution des PNA, qui s'inspirent de ses travaux en cours, concernant notamment les fonctions et utilisations essentielles des PNA, leurs caractéristiques, les priorités en matière d'adaptation qui sont prêtes à être transformées en propositions de projet en vue d'obtenir un financement pour l'exécution et les ressources scientifiques les plus récentes sur les risques climatiques et la gestion de la vulnérabilité.

33. L'objectif des directives est d'aider les pays à mettre en œuvre de manière efficace et efficiente les politiques, projets et programmes recensés dans leur PNA, et non de fournir des conseils sur l'évaluation des informations contenues dans ces plans.

34. Le Groupe d'experts a approuvé les éléments ci-après pour les directives :

- a) Définition de la stratégie globale sous-tendant l'exécution des PNA ;
- b) Détermination ou renforcement des dispositions institutionnelles et des cadres juridiques applicables à l'exécution du PNA ;
- c) Mobilisation de ressources pour l'exécution du PNA (financement, transfert de technologies) ;
- d) Mise en œuvre des politiques, des projets et des programmes d'adaptation ;

²⁶ Voir <https://geo4naps.org>.

e) Contrôle du processus d'adaptation et de l'exécution des projets et programmes connexes, évaluation des progrès et de l'efficacité, et apprentissage continu concernant l'application des mesures d'adaptation.

35. Actuellement élaborées grâce à l'appui du groupe de travail technique sur les PNA et en collaboration avec les secrétariats du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du FEM, les directives devraient être achevées avant la fin de l'année 2023.

3. Suppléments aux directives techniques relatives aux plans nationaux d'adaptation

36. Le Groupe d'experts a pris note des suppléments aux directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA qui sont en cours d'élaboration, notamment sur les thèmes suivants :

- a) Approches fondées sur les risques, sous la direction du Groupe d'experts ;
- b) Transformation du secteur de l'eau, sous la direction de l'Université de Pennsylvanie ;
- c) Solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique dans les zones urbaines informelles, sous la direction du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- d) Renforcement de la résilience grâce aux paysages urbains et à l'architecture, sous la direction de la Fédération internationale des architectes paysagistes ;
- e) Adaptation dans les zones côtières, sous la direction du Climate Service Center Germany (GERICS) et de GEO Blue Planet.

37. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à examiner la manière dont les suppléments sont utilisés pour promouvoir les bonnes pratiques en matière d'élaboration et d'exécution des PNA.

C. Suivi et contrôle des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans nationaux d'adaptation

38. Le Groupe d'experts a pris note des travaux menés par le sous-groupe chargé du suivi des PNA concernant la définition de paramètres permettant de mesurer les résultats et les effets des mesures d'adaptation.

39. Le Groupe d'experts a pris note des activités menées pour effectuer des compilations-synthèses des informations issues des PNA, ainsi que de celles fournies par les PMA sur divers aspects du processus d'élaboration et d'exécution des PNA, dans le but de fournir des données sur l'état d'avancement, les défis, les lacunes et les besoins en matière d'élaboration et d'exécution des PNA, lesquelles serviront de base au SBI et à la COP pour l'examen des PNA. Il a pris note également des principaux outils qu'il actualise ou qu'il élabore, notamment l'outil de suivi (de l'évolution) des PNA, les profils de pays établis dans les PNA, le tableau de bord mondial des PNA – catalogue de projets fondés sur les PNA – et d'une analyse des projets d'adaptation relevant du Fonds pour l'adaptation, du FVC et du Fonds pour les PMA visant à faciliter l'apprentissage dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

D. Collaboration avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier concernant l'accès au financement

1. Fonds vert pour le climat

40. Le Groupe d'experts a noté que l'accès au financement du FVC restait le principal défi auquel sont confrontés les PMA pour ce qui est de l'exécution des PNA. Il a pris note des besoins suivants définis par les PMA pour lancer le processus d'accès au financement du FVC :

- a) Appui pour la recherche de partenaires d'exécution, et l'obtention de leur aide, pour élaborer et soumettre des notes de cadrage et des propositions de projet en vue d'obtenir un financement du FVC ;

b) Ressources pour faire participer efficacement toutes les parties prenantes au niveau national à des activités visant à étayer et à faciliter la mise au point de projets et les apprentissages correspondants ;

c) Appui pour l'exploitation complète des données scientifiques sur le climat disponibles afin de déterminer les solutions d'adaptation efficaces ;

d) Appui pour l'élaboration de mesures d'adaptation et d'approches programmatiques susceptibles d'entraîner un changement de paradigme et pouvant être appliquées lors de la conception et de l'application des mesures d'adaptation.

41. Le Groupe d'experts a noté qu'au 14 septembre 2023, 15 PMA avaient achevé et publié les programmes de pays à l'intention du FVC²⁷, lesquels contiennent des informations sur les priorités d'un pays en matière de changements climatiques, notamment une liste des projets qu'il souhaite élaborer avec le FVC.

42. Le Groupe d'experts a en outre constaté qu'au 31 juillet 2023, 15 des 62 entités nationales à accès direct accréditées dans les pays en développement se trouvaient dans des PMA (voir tableau 2). Il a également noté qu'environ la moitié de ces entités à accès direct n'avaient pas encore eu accès au financement du FVC.

Tableau 2

Entités à accès direct des pays les moins avancés accréditées auprès du Fonds vert pour le climat, au 31 juillet 2023

<i>Pays</i>	<i>Entité accréditée</i>	<i>Envergure des projets visés par l'accréditation^a</i>	<i>Nombre de projets approuvés</i>	<i>Financement (en millions de dollars É.-U.)</i>
Bangladesh	Infrastructure Development Company Limited	Moyenne	1	256,48
Bangladesh	Fondation Palli Karma-Sahayak	Petite	3	76,84
Bénin	Fonds national pour l'environnement et le climat	Micro	0	–
Bhoutan	Fonds d'affectation spéciale pour la préservation de l'environnement au Bhoutan	Micro	0	–
Cambodge	Comité national pour le développement démocratique infranational	Micro	0	–
Éthiopie	Ministère des finances et de la coopération économique	Petite	1	45,00
Népal	Alternative Energy Promotion Centre	Petite	1	21,13
Népal	National Trust for Nature Conservation	Micro	0	–
Ouganda	Ministère de l'eau et de l'environnement	Petite	0	–
République-Unie de Tanzanie	CRDB Bank PLC	Moyenne	1	100,00
Rwanda	Ministère de l'environnement	Petite	1	32,79
Sénégal	Centre de suivi écologique	Micro	1	7,61
Sénégal	Banque agricole du Sénégal	Petite	0	–
Zambie	Banque de développement de la Zambie	Moyenne	0	–
Zambie	Zambie National Commercial Bank PLC	Petite	0	–

^a Les entités accréditées ne peuvent soumettre des propositions de financement que pour des projets dont le montant ne dépasse pas celui pour lequel elles ont été accréditées ; par exemple, les entités accréditées pour des projets « moyens » peuvent soumettre des propositions de financement pour des projets ou des activités de programme de taille « moyenne », « petite » ou « micro », mais elles ne peuvent le faire pour des projets ou des activités de programme de plus grande envergure (micro = accrédité pour un financement allant jusqu'à 10 millions de dollars É.-U. ; petite = jusqu'à 50 millions de dollars ; moyenne = jusqu'à 250 millions de dollars ; grande = 250 millions de dollars ou plus).

²⁷ Bangladesh, Burundi, Cambodge, Guinée, Haïti, Mali, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo et Zambie.

2. Fonds pour les pays les moins avancés

43. Le Groupe d'experts a noté que la plupart des PMA n'avaient pas encore pris de mesures ou demandé de soutien pour accéder aux ressources susceptibles de leur être octroyées, soit 20 millions de dollars par pays, au titre du Fonds pour les PMA dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM (2022-2026). Les trois PMA qui ont eu accès à ce type de financement pour des projets, au 14 septembre 2023, sont énumérés au tableau 3.

Tableau 3

Pays ayant accédé à un financement au titre du Fonds pour les pays les moins avancés dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, au 14 septembre 2023

<i>Pays</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Subventions du Fonds pour les PMA (en millions de dollars É.-U.)^a</i>
Bhoutan	Renforcement de la résilience climatique des paysages et des communautés des zones urbaines dans la région de Thimphu-Paro au Bhoutan	19,67
Cambodge	Amélioration de la résilience climatique en vue de renforcer la capacité d'adaptation des chaînes de valeur agricoles au Cambodge	5,30
Comores	Renforcement de la résilience climatique de la zone côtière des Comores grâce à une adaptation fondée sur les écosystèmes	9,77

^a Y compris les frais de gestion des projets des agences.

44. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à communiquer aux PMA des informations sur les financements disponibles au titre du Fonds pour les PMA et de collaborer avec le FEM et ses organismes pour aider les PMA à accéder à ce type de financement.

E. Organisation de manifestations mondiales et régionales consacrées à la sensibilisation aux plans d'adaptation nationaux

45. Le Groupe d'experts a pris note des préparatifs de l'Expo PNA régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui s'est tenue à Songdo, en République de Corée, du 28 au 30 août 2023²⁸, dans le cadre de la Semaine mondiale de l'adaptation 2023 organisée par la Corée²⁹.

46. Cette Expo PNA régionale a été organisée avec le soutien du groupe de travail technique sur les PNA. Outre les événements dirigés par le Groupe d'experts, des sessions techniques ont été organisées conjointement par la FAO, le FVC, SLYCAN Trust, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le PNUD, le PNUE et l'OMM. La FAO, le FENU, le PNUD et le PNUE ont également donné leur appui à des représentants des PMA pour leur participation.

47. L'événement était axé sur des questions relevant du thème de la Semaine mondiale de l'adaptation 2023 organisée par la Corée et sur les principaux risques climatiques auxquels la région Asie-Pacifique est confrontée :

- a) Présentation de mesures d'adaptation transformatrices dans la région Asie-Pacifique ;
- b) Prise en compte des systèmes d'alerte précoce dans les PNA ;
- c) Prise en compte de la sécurité alimentaire dans les PNA ;
- d) Prise en compte des approches régionales lors de l'exécution des PNA ;

²⁸ Voir <https://napexpo.org/asia2023>.

²⁹ Voir <https://www.koreaadaptweek.org>.

- e) Prise en compte de la participation multipartite dans les PNA ;
- f) Accès au financement de l'adaptation par l'intermédiaire d'entités nationales et régionales ;
- g) Renforcement de l'appui aux mesures d'adaptation transformationnelles à l'échelle locale dans la région Asie-Pacifique : bilan et enseignements à retenir de l'application du Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local ;
- h) Exploitation optimale du potentiel des évaluations portant sur les risques et les vulnérabilités climatiques en vue d'intensifier les mesures d'adaptation.

48. Le Groupe d'experts a indiqué qu'il procédait actuellement à l'élaboration d'une publication dans laquelle seront présentés les points forts des Expos PNA organisées depuis 2013, ainsi que les connaissances qu'elles ont permis d'acquérir.

F. Suite donnée aux mandats émanant de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

49. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis et les mesures à prendre pour donner suite aux mandats ci-après émanant de la COP et de la CMA :

a) Établir, tous les deux ans, des rapports de synthèse sur des thèmes spécifiques de l'adaptation, en mettant l'accent sur les enseignements à retenir et les bonnes pratiques recensées dans les pays en développement parties, afin de prendre la mesure des efforts d'adaptation³⁰. Le rapport de synthèse de 2022 est axé sur les efforts déployés par les PMA pour mettre en œuvre des projets d'adaptation dans le cadre des PANA, des PNA et des programmes au titre du Mécanisme financier³¹ ;

b) Donner des conseils sur l'exécution des PNA³². Le Groupe d'experts continue d'élaborer les directives techniques pour l'exécution des PNA dans le cadre de ce mandat (voir sect. III.B.2 ci-dessus) ;

c) Continuer d'offrir aux Parties des moyens de communiquer des informations sur l'état d'avancement du processus d'élaboration et d'exécution des PNA et récapituler les résultats dans les profils de pays sur la plateforme NAP Central, ainsi que dans ses rapports, rapports d'activité annuels et publications sur les PNA³³ ; le Groupe d'experts a noté que les Parties disposaient de plusieurs moyens de fournir ces informations, tels que le questionnaire en ligne sur les PNA³⁴, les enquêtes nationales et la collaboration avec les secrétariats du FVC et du FEM, le Conseil du Fonds pour l'adaptation et les organisations concernées afin d'échanger des informations sur les progrès réalisés et le soutien apporté. Il est convenu de continuer à soutenir et à promouvoir ces voies de communication ;

d) Contribuer aux travaux conjoints de compilation des méthodes permettant d'évaluer la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui, en collaboration avec le Comité de l'adaptation et en collaboration avec le CPF³⁵. Un groupe de travail conjoint du Comité de l'adaptation, du Groupe d'experts des PMA et du Comité permanent du financement a facilité la mise à jour d'un document de référence étayant les travaux conjoints, a élaboré le cadre et déterminé les sources d'information pour orienter les travaux et a défini une série de mesures susceptibles d'être prises pour poursuivre les travaux. Le Groupe d'experts est convenu de tenir compte des résultats du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation lors des travaux qui seront menés à cet égard ;

³⁰ Décision 11/CMA.1, par. 13.

³¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/631046>.

³² Décision 7/CP.25, par. 11.

³³ Décisions 5/CP.17, par. 32 à 36 ; 4/CP.21, par. 12 b) ; et 8/CP.24, par. 23.

³⁴ <https://napcentral.org/nap-questionnaire>.

³⁵ Décision 11/CMA.1, par. 35.

e) Aider les PMA à appliquer les dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris qui concernent l'adaptation, notamment pour la soumission et l'actualisation des communications relatives à l'adaptation³⁶. Le Groupe d'experts est convenu de s'entretenir avec les PMA de leurs besoins spécifiques en matière de présentation et de mise à jour des communications relatives à l'adaptation. Il est convenu également de continuer à utiliser l'outil PA-ALIGN pour aider à déterminer les synergies potentielles avec d'autres activités nationales liées au climat ;

f) Renforcer l'appui fourni aux PMA pour faire concorder les PNA et les contributions déterminées au niveau national³⁷. Le Groupe d'experts est convenu d'élaborer un document technique sur les approches et les processus envisageables pour aligner les PNA et les CDN, avec l'appui du groupe de travail technique sur les PNA et d'autres intervenants ;

g) Aider les PMA à prendre en compte les questions de genre lors de l'élaboration et de l'exécution des PNA³⁸. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à organiser des sessions techniques sur cette question lors des Expos PNA organisées chaque année. Il est convenu également de continuer à faire participer le sous-groupe chargé des forums multipartites lors de la détermination des mesures pertinentes et de leur mise en œuvre.

G. Prise en compte des questions de genre

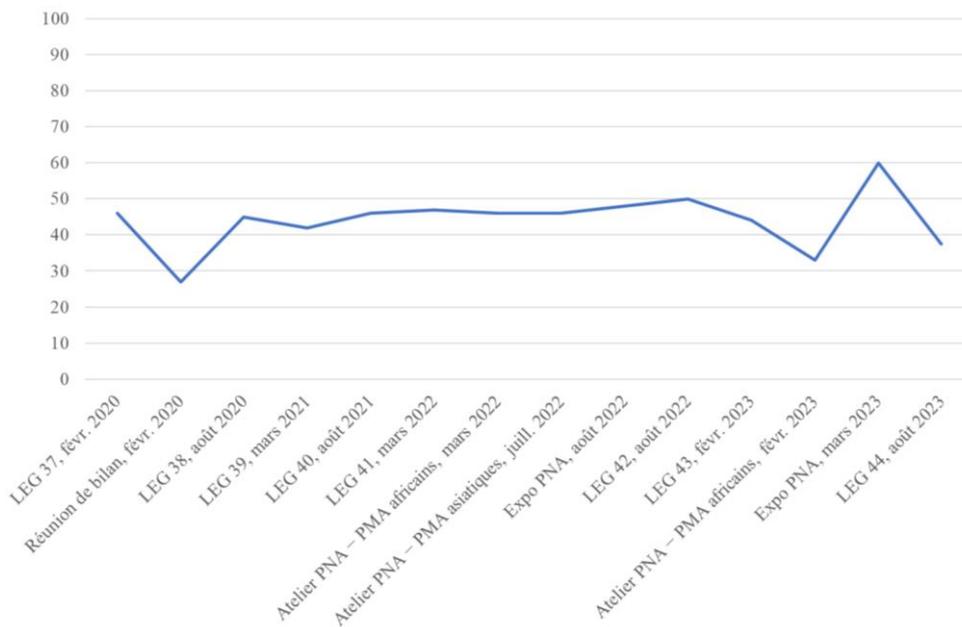
50. Le Groupe d'experts a pris note de l'appui et des conseils techniques actuellement fournis aux PMA s'agissant de renforcer la prise en compte des questions de genre dans les mesures d'adaptation, ainsi que des progrès réalisés dans l'intégration de ces questions dans ses propres travaux. Il a noté que son règlement intérieur était le premier règlement, au titre de la Convention, à contenir des dispositions permettant de tenir compte de l'absence, pour une courte durée, de membres pour des raisons familiales ou d'autres raisons importantes. Il a noté également qu'il intégrait avec succès les questions de genre dans tous ses outils et activités techniques, notamment en incorporant des sections spécifiques consacrées au genre dans les directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA et dans ses rapports de synthèse et documents techniques, en organisant systématiquement des sessions techniques sur les questions de genre lors des Expos PNA, en ajoutant les questions de genre comme thème transversal aux ateliers de rédaction des PNA et en réalisant une analyse des distinctions fondées sur le sexe dans les PNA soumis et les projets d'adaptation exécutés par les PMA. Des informations sur la participation des femmes aux réunions du Groupe d'experts de 2020 à 2023 sont présentées à la figure 2.

³⁶ Décisions 19/CP.21, par. 2 d) et 15/CP.26, par. 12.

³⁷ Décision 10/CP.27, par. 12.

³⁸ Décision 10/CP.27, par. 13.

Figure 2
Pourcentage de femmes ayant participé aux réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés de 2020 à 2023



51. Le Groupe d'experts est convenu de continuer à fournir des conseils et un appui techniques aux PMA pour renforcer la prise en compte des questions de genre dans le cadre de l'adaptation, de continuer à intégrer ces questions dans ses travaux et de dialoguer avec les coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques des PMA à cet égard, y compris par l'intermédiaire de webinaires ou de réunions techniques, selon les besoins.

H. Collaboration au titre de la Convention

52. Le Groupe d'experts a pris note des activités faisant déjà l'objet d'une collaboration ou se prêtant à une collaboration éventuelle qu'il mène dans le cadre de la Convention :

- a) Donner suite aux mandats énoncés dans la décision 11/CMA.1 en collaboration avec le Comité de l'adaptation et le Comité permanent du financement, continuer de participer aux travaux de l'équipe spéciale des PNA constituée par ce comité et associer celui-ci aux Expos PNA ;
- b) Collaborer avec le CPF sur les questions relatives à l'accès des PMA à un financement au titre du Mécanisme financier pour le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;
- c) Collaborer avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie en participant aux travaux de son Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et de son groupe d'experts des pertes autres qu'économiques, en notant que leurs produits intéressent les PMA pour la planification des mesures d'adaptation et qu'il serait possible de renforcer la collaboration sur les questions de genre avec le Comité exécutif ;
- d) Concevoir des activités visant à accroître la participation des peuples autochtones et des communautés locales au processus d'élaboration et d'exécution des PNA et faire part des progrès réalisés à cet égard au Groupe de facilitation ;
- e) Se concerter avec les organisations partenaires du programme de travail de Nairobi pour combler les déficits de connaissances en matière d'élaboration et d'exécution des PNA, contribuer à l'initiative des PNA ouverts et continuer de promouvoir les possibilités de collaborer avec les PMA dans les domaines thématiques du programme de travail de Nairobi pour veiller à ce que ses supports de connaissances cadrent avec l'appui et les conseils techniques fournis pour l'élaboration et l'exécution des PNA ;

f) Contribuer aux travaux du Comité de Paris en continuant de communiquer des éléments relatifs à l'appui au renforcement des capacités des PMA pour le rapport d'activité annuel du Comité, en contribuant aux brochures numériques de celui-ci et en présentant l'outil PA-ALIGN à l'occasion des manifestations pertinentes qu'il organise.

53. Le Groupe d'experts est convenu de continuer de s'associer à ces activités de collaboration, notamment grâce à une participation dynamique des membres mentionnés au paragraphe 8 ci-dessus. Il est convenu également d'inviter les organes constitués à contribuer à l'élaboration des directives techniques pour l'exécution des PNA.

I. Dialogue avec des représentants des pays les moins avancés

54. Le Groupe d'experts a discuté des priorités et des besoins en matière d'appui avec des représentants des PMA, lesquels ont souligné que l'adaptation était une priorité pour les PMA. Ils lui ont proposé d'examiner les mesures supplémentaires suivantes afin de les inclure dans ses travaux sur les priorités et les besoins des PMA en matière d'appui :

a) Renforcer l'appui aux pays qui peinent à progresser rapidement s'agissant de la soumission de leur PNA ;

b) Renforcer l'aide apportée aux PMA pour la mise en œuvre des priorités en matière d'adaptation définies dans leur PNA, étudier les moyens d'intensifier l'adaptation dans les PMA grâce à des approches programmatiques à long terme, et renforcer l'aide pour ce qui est de l'accès direct au financement ;

c) Continuer à participer aux travaux menés dans le cadre du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, lorsqu'ils y sont invités, en communiquant des informations sur des expériences et des exemples spécifiques de planification et de mise en œuvre de l'adaptation axés sur les PMA ;

d) Continuer à recueillir et à diffuser des informations sur les progrès des PMA, les défis auxquels ils sont confrontés et leurs besoins en matière d'application des dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris, en tant que contribution précieuse aux délibérations des Parties sur les questions relatives aux PMA, entre autres.

55. Le Groupe d'experts et les représentants des PMA se sont mis d'accord sur les actions suivantes :

a) Participation du Groupe d'experts aux réunions et aux événements du Groupe des PMA, dans l'objectif de fournir des informations actualisées sur l'appui dont les PMA sont susceptibles de bénéficier ;

b) Dialogue entre les présidents du Groupe d'experts et du Groupe des PMA et le secrétariat du FEM et poursuite de la pratique consistant à inviter des représentants du Groupe d'experts et du Groupe des PMA à assister aux réunions du Conseil du FEM au cours desquelles des questions concernant le Fonds pour les PMA sont examinées ;

c) Conformément à la pratique actuelle, facilitation, par la présidence du Groupe des PMA, de la communication des principales mises à jour et des résultats concrets du Groupe d'experts aux PMA. À cet égard, le Groupe d'experts doit partager des informations sur la liste d'experts des PMA, laquelle sera transmise à tous les PMA.

J. Dialogue avec des représentants d'organisations

56. Le Groupe d'experts a dialogué avec les représentants des organisations participant à la réunion dans le cadre d'échanges de vues sur le renforcement de l'aide aux PMA, l'accent étant mis sur les moyens d'accélérer l'élaboration et l'exécution des PNA, sur les stratégies et les mesures susceptibles d'étayer l'exécution des PNA déjà élaborés et sur la possibilité de doubler le financement de l'adaptation dans le cas des PMA :

a) Le FVC a indiqué que diverses formes d'appui aux pays en développement parties continuaient d'être disponibles, telles que les consultations du FVC en matière de programmation par pays ; les bureaux régionaux et une assistance technique à l'appui des

autorités nationales désignées et des partenaires d'exécution ; l'appui aux entités candidates à un accès direct de PMA et d'autres pays ; et les dialogues régionaux visant à faciliter une collaboration étroite avec les PMA. Le Groupe d'experts a présenté les grandes lignes du plan stratégique du Fonds vert pour le climat 2024-2027³⁹ pour ce qui est de l'appui du Fonds à l'élaboration et à l'exécution des PNA, lequel comprend un soutien renforcé aux pays en développement pour la traduction de leurs CDN, PNA et stratégies climatiques à long terme en investissements et programmes climatiques, et le doublement du nombre d'entités à accès direct bénéficiant d'un financement approuvé du FVC ;

b) GEO a indiqué que les pays pouvaient bénéficier d'une assistance technique et d'un développement des capacités de sa part pour mettre en place des systèmes nationaux de surveillance de l'agriculture et élaborer des propositions pour accéder au financement du FVC à cet égard. L'organisme a également souligné les travaux qu'il mène actuellement en vue d'étoffer son pôle de connaissances et ses ressources en matière de fourniture et d'analyse de données. Il a également mis en lumière les webinaires sur la surveillance de l'agriculture et les alertes précoces qu'il prévoit d'organiser à partir d'octobre 2023 ;

c) L'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) a indiqué qu'elle continuait à aider les pays, y compris les PMA, à élaborer et exécuter les PNA, notamment en soutenant le réseau mondial pour les PNA, et qu'elle continuerait à coordonner son appui avec celui fourni, notamment, par le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, l'Initiative pour l'adaptation en Afrique et l'initiative du bouclier mondial. Elle aide également les pays à élaborer leurs communications relatives à l'adaptation, exercice pour lequel cinq PMA ont manifesté leur intérêt ;

d) Le Partenariat mondial pour l'eau a indiqué qu'il aidait les PMA à mettre au point des projets d'adaptation liés à l'eau, à diriger des mesures d'adaptation locales et à intégrer les questions de genre dans les domaines de la résilience climatique, de la sécurité de l'approvisionnement en eau, du renforcement des capacités et des supports de connaissances. Il aide la Zambie à élaborer un PNA sectoriel sur l'eau ;

e) SLYCAN Trust a indiqué qu'il continuait à fournir un appui technique et à renforcer les capacités de plusieurs pays d'Afrique et d'Asie en matière d'adaptation et d'élaboration de PNA, notamment dans les domaines de la gestion des risques, de la mobilité humaine, de l'entrepreneuriat, de la participation multipartite et de la participation des jeunes ;

f) Le Réseau mondial pour les PNA a indiqué qu'il continuait à fournir, par l'intermédiaire de son centre d'appui aux pays, un appui technique dans le cadre duquel 55 pays ont bénéficié d'une aide. Il fournit actuellement une assistance technique à long terme à cinq pays⁴⁰, dont deux sont des PMA ;

g) Le PNUD a indiqué que sa stratégie globale était axée sur les effets en matière de développement dont les PMA bénéficient grâce à ces projets, notamment en ce qui concerne les moyens de subsistance résilients face au climat, les systèmes agricoles et la sécurité alimentaire, l'adaptation fondée sur les écosystèmes, l'adaptation côtière, les systèmes d'information climatique et d'alerte précoce, la résilience urbaine, les infrastructures résilientes et la santé. Il a aidé avec succès 12 PMA à soumettre leur PNA⁴¹ et 12 PMA à accéder à l'appui à la préparation des PNA accordé par le FVC⁴². Le PNUD contribue également à la mise en œuvre de l'initiative d'accélération de la filière d'adaptation lancée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en 2022, dans le cadre de laquelle six pays⁴³ reçoivent un appui pour développer une filière de projets durables ;

³⁹ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.greenclimate.fund/document/strategic-plan-green-climate-fund-2024-2027>.

⁴⁰ Rwanda et Sénégal.

⁴¹ Bangladesh, Bénin, Haïti, Libéria, Madagascar, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tchad et Timor-Leste.

⁴² Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Madagascar, Niger, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Somalie.

⁴³ Bangladesh, Burkina Faso, Cambodge, Mali, Rwanda, et Sao Tomé-et-Principe.

h) Le PNUE a indiqué qu'il aidait neuf PMA⁴⁴ à élaborer leur PNA et qu'il travaillait avec quatre autres PMA⁴⁵ afin de leur permettre d'accéder au financement du FVC. Il continuera à aider les pays à achever l'élaboration de leur PNA et à entamer la mise en œuvre des priorités qui y sont définies ;

i) Le Fonds d'équipement des Nations Unies a signalé qu'il aidait 29 PMA à intégrer le processus d'élaboration et d'exécution des PNA dans les systèmes de planification et de budgétisation au niveau des collectivités locales au titre du Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local, et que des programmes pilotes opérationnels avaient été lancés dans 18 de ces pays et un financement local des mesures d'adaptation mis en place dans 2 pays ;

j) Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a fait savoir qu'il continuait de mettre en œuvre une approche globale de la gestion des risques en vue de créer et d'exploiter des synergies entre les PNA et les plans de réduction des risques de catastrophe, en s'efforçant de privilégier les plans intégrés d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, de réduire les arbitrages en matière d'adaptation et d'assurer un développement résilient aux changements climatiques tenant compte des risques ;

k) Le Programme alimentaire mondial a indiqué qu'il fournissait différents niveaux d'appui aux PMA pour renforcer leurs capacités en matière d'adaptation au climat et de risques climatiques et établir des liens avec la sécurité alimentaire et la nutrition. Parmi les domaines d'intervention figurent l'adaptation communautaire, les infrastructures résilientes face au climat, le suivi de l'action climatique, la protection sociale adaptée aux chocs, les mesures d'anticipation et l'assurance contre les risques climatiques ;

l) L'OMM a indiqué qu'elle apportait son soutien aux pays dans le cadre de son initiative « Des données scientifiques sur le climat pour l'action climatique »⁴⁶, qui vise à renforcer systématiquement la capacité des parties prenantes à intégrer les données scientifiques sur le climat dans les plans, les politiques et les investissements en matière d'adaptation au climat. Dans le cadre de cette initiative, l'OMM mettra en place des outils, des programmes de développement des capacités et un appui pratique pour fournir aux pays des données scientifiques sur le climat. Parmi les outils utilisés figurent Climpact⁴⁷ et la plateforme d'information sur le climat⁴⁸.

57. Le Groupe d'experts a insisté sur la nécessité d'aider les PMA à élaborer leur PNA dans les meilleurs délais et sur l'importance de l'appui à accorder d'urgence aux pays qui n'ont pas encore reçu ce type d'aide ou qui en sont aux premières étapes du processus d'élaboration (à savoir l'Angola, Djibouti, l'Érythrée, la Gambie, les Îles Salomon, le Mali, la République démocratique populaire lao et Tuvalu).

58. Dans le cadre de l'examen du mandat et des activités des sous-groupes du groupe de travail technique sur les PNA, les organisations représentées à la réunion ont confirmé leur intérêt à contribuer aux travaux des sous-groupes.

IV. Activités prioritaires du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2023 et 2024

59. Le Groupe d'experts est convenu de poursuivre le classement par ordre de priorité de ses activités pour 2023 et 2024, conformément à sa vision d'ensemble⁴⁹ et en fonction des domaines dans lesquels il peut apporter un appui (recensés dans son rapport sur sa quarante et unième réunion)⁵⁰, des besoins des PMA en la matière (voir par. 54 ci-avant) et de la disponibilité des ressources. Il est convenu également de continuer à faire progresser ses travaux, notamment sous forme de réunions en ligne, pour débattre d'activités et de produits spécifiques.

⁴⁴ Lesotho, Malawi, Mauritanie, Myanmar, Népal, Ouganda, République démocratique populaire lao, Rwanda, et Sao Tomé-et-Principe. Le projet au Myanmar est actuellement en suspens.

⁴⁵ Comores, Érythrée, Gambie et Soudan du Sud.

⁴⁶ <https://public.wmo.int/en/media/news/climate-science-information-climate-action>.

⁴⁷ <https://climpact-sci.org>.

⁴⁸ <https://climateinformation.org>.

⁴⁹ FCCC/SBI/2023/7, par. 17 à 19.

⁵⁰ FCCC/SBI/2022/6, par. 21.

Annexe I**Membres du Groupe d'experts des pays les moins avancés,
au 14 septembre 2023**

Laurie Ashley	États-Unis d'Amérique
Dominique Auger	Canada
Adao Soares Barbosa	Timor-Leste
Kenel Delusca	Haïti
Mokoena France	Lesotho
Payai Manyok John	Soudan du Sud
Gabriel Kpaka	Sierra Leone
Richard Mfumum Lungu	Zambie
Fredrick Manyika	République-Unie de Tanzanie
Hana Hamadalla Mohamed	Soudan
Jamie Ovia	Tuvalu
Buddi Sagar Poudel	Népal
Idrissa Semde	Burkina Faso
Caoimhe Sweeney	Irlande
Gersom van der Elst	Royaume des Pays-Bas
Mery Yaou	Togo
Benon Yassin	Malawi

Annexe II

Propositions de projet approuvées soumises par les pays les moins avancés afin d'obtenir un financement du Fonds vert pour le climat pour mettre en œuvre les politiques, projets et programmes énoncés dans leurs plans nationaux d'adaptation, au 31 juillet 2023

<i>Pays</i>	<i>Titre/description du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution/ agent de réalisation</i>	<i>Coût de la note de cadre par l'entité d'accréditation (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Date de soumission de la note de cadre par l'entité d'accréditation</i>	<i>Date d'approbation</i>
Bangladesh	Intégration de l'infrastructure résiliente au climat	Banque de développement KfW	81,0	3 août 2015	28 févr. 2017
	Renforcer les capacités d'adaptation des communautés côtières, en particulier des femmes, pour faire face à la salinité induite par les changements climatiques	PNUD	32,9	29 août 2015	1 ^{er} mars 2018
	Programme mondial pour une cuisine propre	Banque mondiale	40,0	30 juin 2017	1 ^{er} mars 2018
	Appui à la résilience des habitations et aux moyens de subsistance des populations côtières vulnérables du Bangladesh	Fondation Palli Karma-Sahayak	49,9	16 mars 2018	13 juill. 2023
	Projet communautaire élargi sur les changements climatiques – Crues	Fondation Palli Karma-Sahayak	13,3	25 juin 2018	14 nov. 2019
	Projet communautaire élargi sur les changements climatiques – Sécheresse	Fondation Palli Karma-Sahayak	29,9	25 nov. 2019	13 juill. 2023
Afrique du Sud, Bangladesh, Botswana, Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Djibouti, Équateur, Inde, Indonésie, Kenya, Madagascar, Maldives, Maroc, Namibie, Nigéria, Ouganda, Philippines, Sierra Leone	Climate Investor Two	Dutch Entrepreneurial Development Bank	880,0	11 mars 2022	20 juill. 2022
Bangladesh, El Salvador, Kenya, Macédoine du Nord, Malawi, Panama, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Sri Lanka	Mécanisme pour le refroidissement	Banque mondiale	879,8	17 sept. 2020	7 oct. 2021

<i>Pays</i>	<i>Titre/description du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution/ agent de réalisation</i>	<i>Date de soumission</i>		
			<i>Coût (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>de la note de cadrage par l'entité d'accréditation</i>	<i>Date d'approbation</i>
Bénin	Renforcement de la résilience climatique des communautés rurales du centre et du nord du Bénin par la mise en œuvre d'une adaptation fondée sur les écosystèmes dans des sites forestiers et agricoles	PNUE	10,0	23 nov. 2017	28 févr. 2019
	Initiative de résilience climatique du bassin de l'Ouémé	FAO	35,3	30 mars 2021	20 juill. 2022
Bénin, Burkina Faso, Burundi, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mozambique, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Somalie, Tchad, Togo, Zambie	Les plus difficiles à atteindre	Acumen	250,0	9 janv. 2023	13 juill. 2023
Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Tchad	Programme de développement intégré et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger	Banque africaine de développement	209,9	8 juin 2017	20 oct. 2018
Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Kenya, Madagascar, Maroc, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Togo	Transformer les systèmes financiers pour le climat	Agence française de développement	714,4	3 juin 2018	20 oct. 2018
Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Mali, Mauritanie, Namibie, Nigéria, République démocratique du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zambie	Fonds de résilience climatique pour les infrastructures	Africa Finance Corporation	765,1	7 avril 2022	16 mars 2023
Brésil, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Équateur, Gabon, Indonésie, Libéria, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Zambie	Fonds vert : investir dans l'agriculture inclusive et la protection des forêts	Dutch Entrepreneurial Development Bank	981,6	13 juin 2022	13 juillet 2023
Burkina Faso	Programme Hydromet en Afrique : Renforcer la résilience climatique en Afrique subsaharienne : projet de pays du Burkina Faso	Banque mondiale	31,0	1 ^{er} oct. 2016	1 ^{er} mars 2018

<i>Pays</i>	<i>Titre/description du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution/ agent de réalisation</i>	<i>Date de soumission</i>		
			<i>Coût (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>de la note de cadrage par l'entité d'accréditation</i>	<i>Date d'approbation</i>
Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tchad	Initiative de financement vert inclusif : verdissement des banques agricoles et du secteur financier pour favoriser une agriculture paysanne résiliente aux changements climatiques et à faibles émissions dans les pays de la Muraille verte pour le Sahara – phase I	Fonds international de développement agricole	194,1	30 mars 2021	29 mars 2022
Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad	Programme de gestion intégrée des risques climatiques en Afrique : renforcer la résilience des petits exploitants agricoles face aux effets des changements climatiques dans sept pays sahéliens de la Muraille verte pour le Sahara	Fonds international de développement agricole	143,3	12 déc. 2018	19 mars 2021
Cambodge	Projet sectoriel sur les chaînes de valeur agro-industrielles respectueuses du climat	Banque asiatique de développement	141,0	28 mars 2017	1 mars 2018
	Partenariats public-social-privé pour une agriculture écologique et des moyens de subsistance résilients dans le nord du bassin du Tonlé Sap	FAO	42,9	18 déc. 2019	16 mars 2023
Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles	Renforcer la résilience régionale grâce à des services météorologiques, hydrologiques et climatiques améliorés dans les pays membres de la Commission de l'océan Indien	Banque africaine de développement	71,4	27 juill. 2018	19 mars 2021
	Adaptation fondée sur les écosystèmes dans la région de l'océan Indien	Banque africaine de développement	49,2	27 juin 2018	21 août 2020
Côte d'Ivoire, Kenya, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Zambie	KawiSafi II	Acumen	210,0	10 nov. 2022	13 juill. 2023
Éthiopie	Faire face au risque accru de sécheresse : rendre les communautés les plus vulnérables résilientes en tenant compte des questions de genre	Ministère des finances et de la coopération économique	49,9	12 juin 2017	2 oct. 2017
	Projet sur la résilience des paysages et des moyens de subsistance	Banque mondiale	297,2	27 févr. 2018	21 août 2020
Éthiopie, Guinée-Bissau, Indonésie, Kirghizistan, Mongolie, Seychelles, Somalie, Tadjikistan, Tunisie	Initiative d'atténuation des risques liés aux énergies renouvelables durables (phase 2, axée sur la résilience)	Banque mondiale	1 100,0	27 mars 2021	16 mars 2023
Haïti	Renforcement de la résilience climatique dans la région de Trois-Rivières en Haïti grâce à la gestion intégrée des crues	PNUD	31,2	23 juill. 2021	13 juill. 2023
	Mise en place de micro-réseaux intelligents, solaires et d'accès à l'énergie à grande échelle en Haïti	Fonds nordique pour l'environnement	45,7	17 juin 2019	12 mars 2020
Kiribati	Projet d'approvisionnement en eau de Tarawa-Sud	Banque asiatique de développement	58,1	23 déc. 2017	20 oct. 2018

<i>Pays</i>	<i>Titre/description du projet</i>	<i>Partenaire d'exécution/ agent de réalisation</i>	<i>Date de soumission</i>		
			<i>Coût (en millions de dollars É.-U.)</i>	<i>de la note de cadrage par l'entité d'accréditation</i>	<i>Date d'approbation</i>
Libéria	Renforcer les systèmes d'information sur le climat à l'appui d'un développement résilient au Libéria	Banque africaine de développement	11,4	30 janv. 2020	13 nov. 2020
	Projet de résilience climatique de l'agglomération de Monrovia	PNUD	25,6	13 févr. 2017	19 mars 2021
Madagascar	Paysages durables dans l'est de Madagascar	Conservation International	19,3	20 mars 2016	14 oct. 2016
Afrique du Sud, Madagascar, Mozambique, République-Unie de Tanzanie	Blue Action Fund (BAF) : Programme d'adaptation fondée sur les écosystèmes du FVC dans l'ouest de l'océan Indien	KfW	60,1	17 juin 2019	14 nov. 2019
Népal	Améliorer la résilience aux changements climatiques des populations et des écosystèmes vulnérables dans le bassin versant de la Gandaki au Népal	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources	32,7	25 févr. 2018	21 août 2020
	Népal : Faire de la Churia une région résiliente	FAO	47,3	13 févr. 2019	14 nov. 2019
Niger	Aménagements hydro-agricoles avec des pratiques d'agriculture intelligente résilientes au changement climatique au Niger	Banque ouest-africaine de développement	49,8	23 janv. 2020	7 oct. 2021
	Financement vert inclusif pour une agriculture paysanne résiliente face au climat et à faibles émissions	Fonds international de développement agricole	12,5	15 mars 2019	14 nov. 2019
Soudan	Renforcer la résilience face aux changements climatiques au sein des systèmes agricoles et pastoraux pluviaux traditionnels du Soudan	PNUD	41,2	18 avril 2016	21 août 2020
	Projet d'adaptation et d'atténuation axé sur la production de gomme au Soudan : renforcer la capacité d'adaptation des communautés locales et restaurer le potentiel des puits de carbone dans la ceinture de la gomme arabique en élargissant la Grande muraille verte de l'Afrique	FAO	10,0	4 mai 2017	13 nov. 2020
Timor-Leste	Renforcer les systèmes d'alerte précoce pour une plus grande résilience face aux dangers hydrométéorologiques au Timor-Leste	PNUE	21,7	5 sept. 2019	7 oct. 2021
	Sauvegarde des communautés rurales et de leurs biens matériels et économiques contre les catastrophes d'origine climatique au Timor-Oriental	PNUD	59,4	24 juin 2018	8 juill. 2019

Note : Mise à jour du tableau 2 figurant à l'annexe III du document [FCCC/SBI/2021/6](#).